



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques  
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du mardi 25 avril 2023 à 9 h au vendredi 26 mai 2023 à 17 h inclus sur la commune d'Auzouer-en-Touraine relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la **Société PARC EOLIEN ORATORIO** en vue de la création d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison.

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, est présidée par M. Pierre AUBEL, officier de l'armée de l'air en retraite, Membres titulaires : M. Roger PICHOT, responsable d'un centre autoroutier en retraite, et M. Denis GAYNO, colonel de l'armée de l'air en retraite, catégorie manager du groupe ENGIE en retraite.

En cas d'empêchement de M. Pierre AUBEL, la présidence de la commission sera assurée par M. Denis GAYNO;

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie d'Auzouer-en-Touraine en support papier et sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté fermeture exceptionnelle, les mardis de 9 h 00 à 17 h 00, les mercredis de 8 h 30 à 12 h 00, les jeudis de 12 h 00 à 17 h 00, les vendredis de 13 h 30 à 17 h 00.

Il est également consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4583>.

Un registre papier est ouvert en mairie d'Auzouer-en-Touraine pour que le public y présente ses observations et propositions.

Celles-ci peuvent également être formulées par courrier postal adressé en mairie d'Auzouer-en-Touraine à l'attention du président de la commission d'enquête, en complétant le formulaire sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4583> ou par courriel à l'adresse dédiée [enquete-publique-4583@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4583@registre-dematerialise.fr).

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public en mairie d'Auzouer-en-Touraine, 1 place du Général Leclerc : le mardi 25 avril 2023, de 9 h à 12 h, le mardi 2 mai 2023, de 14 h à 17 h, le mercredi 10 mai 2023, de 9 h à 12 h, le mercredi 17 mai 2023, de 9 h à 12 h, le vendredi 26 mai 2023, de 14 h à 17 h.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PARC EOLIEN ORATORIO.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie d'Auzouer-en-Touraine et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Constantin ROUSSEAU (téléphone : 06 40 47 69 07 - courriel : [crousseau@innergex.com](mailto:crousseau@innergex.com)).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.